



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Mardi 21 juillet 2020** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Danielle MITTERRAND rue Albert DERBECOURT à AVESNES-LE-COMTE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du mercredi 15 juillet 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mme PETIT Huguette, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr DARRAS Aurélien, Mr LAPÔTRE Martial, Mme GOMES Manuella, Mr PETIT Yves, Mme COUSIN Jeanne-Marie.

Etaient absents : Mr THILLIEZ Arnould ayant donné procuration à Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques ayant donné procuration à Mr HULOT Alexandre, Mme RICHARD Brigitte ayant donné procuration à Mme CAUET Murielle.

Secrétaire de séance : Mr HEIRMAN Lucas.

Objet : Subventions au Centre Communal d'Action Sociale et aux associations pour l'année 2020

Vu les articles L.2121-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les demandes de subventions sollicitées auprès de la municipalité ;

Vu le budget prévisionnel 2020 du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant l'apport de la vie associative pour la commune d'AVESNES LE COMTE, et que le soutien à la vie associative est indispensable pour favoriser le vivre ensemble et renforcer le lien social ;

Considérant néanmoins, qu'en raison de la crise sanitaire, les besoins des associations ont évolué et qu'il apparaît nécessaire de leur demander si les besoins exprimés avant la crise, doivent être l'objet d'une réévaluation, à la baisse ou à la hausse ;

Considérant par ailleurs, qu'il y a lieu de soutenir la trésorerie des associations ;

Considérant l'action du Centre Communal d'Action Sociale en direction des personnes et notamment des plus fragiles et pour lutter contre les inégalités et la pauvreté ;

Considérant enfin, que les élus assurant des fonctions électives au sein des conseils d'administration des associations sollicitant une subvention ne prennent pas part au vote ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité :

- Valide les propositions de subventions pour les associations qui en ont fait la demande, reprises dans le tableau annexé à la présente délibération.
- Précise que pour les demandes de subventions supérieures à 2500 € (deux mille cinq cents euros) un premier versement de 50 % du montant sollicité sera versé au plus tard pour le 15 août et qu'un second versement de 50 % sera versé courant octobre sous réserve que les associations concernées confirment le besoin de financement.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les opérations comptables afférentes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'octroi d'une subvention de 13 200 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale d'AVESNES LE COMTE
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les opérations comptables afférentes.

Pour extrait conforme
Le Maire



Sébastien BERTOUT

